

AIDE AUX COLLECTIVITÉS PROPRIÉTAIRES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES COLLÉGIENS

Bénéficiaire de l'aide:

Collectivités territoriales propriétaires d'équipements sportifs utilisés par les collégiens.

Montant de l'aide:

Selon tarif horaire établi par convention, avec application du taux INSEE des prix à la consommation d'énergie (IPC 4 007 E) de juin à juin
Aide versée sous forme de participation faisant l'objet d'un état contradictoire pour les piscines et patinoires

Démarche:

Convention tripartite (collectivité, collège, Département).

A qui s'adresser:

Pôle Education, Jeunesse, Sports
Service Politique Educative et Sportive, Jeunesse
Adresse postale : BP 2444 - 74041 ANNECY cedex
Adresse des locaux : 20 avenue du Parmelan - 74000 Annecy
Tél : 04 50 33 51 02
Email : pejs@hautsavoie.fr